

**Avis de recrutement par voie contractuelle
d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer
au titre des **Travailleurs Handicapés**
session 2021**

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

Clôture des inscriptions en ligne ou papier (cachet de la poste faisant foi)	19 juillet 2021
Examen des dossiers	1^{ère} semaine d'août 2021
Résultats d'admissibilité	A compter du 13 août 2021
Entretien des candidats	Du 06 au 09 septembre 2021
Résultats d'admission	à compter du 17 septembre 2021
Prise de poste	A compter du 2 novembre 2021

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de l'Union Européenne ;
- Être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Être en règle avec la législation du service national ;
- Ne pas appartenir à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;
- Être reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- Être de bonne moralité.

INSCRIPTION

- Par internet : www.interieur.gouv.fr (le ministère recrute/filière services techniques/les recrutements/adjoints techniques/les recrutements ouverts).
- Par courrier : En téléchargeant le dossier sur le site mentionné ci-dessus.

Après avoir été complétés et signés, les documents suivants devront être déposés ou transmis au plus tard **le 19 juillet 2021** (cachet de la poste faisant foi) au SGAMI Sud- direction des ressources humaines - bureau du recrutement– 299 chemin de Ste Marthe CS 90495 13311 Marseille Cedex 14.

ETAPES DU RECRUTEMENT

- Les candidats au recrutement établissent un dossier qui est examiné par la commission de sélection ;
- Les candidats dont le dossier est sélectionné passent un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes qui vise à vérifier la correspondance entre leur profil et le poste proposé ;
- La commission arrête la liste du ou des candidats retenus.

PIECES A FOURNIR

Les candidats doivent fournir obligatoirement un dossier comprenant :

- Notice d'inscription dûment complétée, datée et signée ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum-vitae ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou carte de ressortissant CEE ou EEE ;
- La notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé établie par la CDAPH ;
- Le certificat médical du médecin agréé attestant l'aptitude à exercer l'emploi à pourvoir (pour trouver la liste des médecins généralistes agréés compétents en matière de handicap, se rendre sur le site internet de l'agence régionale de la santé (ARS) de votre département.

RENSEIGNEMENTS

Par courriel : sgamisud-brf-epts@interieur.gouv.fr

Par téléphone : 04 86 57 68 **50 / 52 / 53 / 82**

Tous les échanges administratifs (convocations, courriers d'admissibilité, d'admission) **s'effectueront par voie électronique**. Il est donc impératif de renseigner votre adresse mail.